

Santé, sécurité et bien-être au travail dans l'administration publique luxembourgeoise : Panorama et perspectives

**Paulette Lenert, coordinateur
général du ministère de la Fonction
publique et de la Réforme
administrative**

Agenda

- Partie 1 : Nos équipes et nos services
- Partie 2 : Les travaux en cours

Les institutions



Acteurs à votre service

- Une équipe pluridisciplinaire au service de 29 500 agents publics c.à.d. fonctionnaires de l'Etat, fonctionnaires communaux, employés de l'Etat et employés communaux.

Historique et base légale

« L'Etat protège la santé du fonctionnaire dans l'exercice de des fonctions »

- Un élément majeur de toute politique sociale ;
- Une obligation légale de l'Etat et des communes ancrées dans le statut général des fonctionnaires :
 - depuis 1985 pour les communes ;
 - depuis 1987 pour l'Etat.

Historique et base légale

Cadres légaux :

- Loi du 19 mars 1988 concernant la sécurité dans les administrations et services de l'Etat, dans les établissements publics et dans les écoles : « Il est créé un service national de la sécurité dans la fonction publique. Ce service fait parti du ministère de la Fonction publique. »
- Loi du 19 décembre 2008 portant création de l'Administration des Services médicaux du Secteur public – Mémorial A-215/2008
- Règlement grand-ducal modifié du 5 mars 2004 concernant la santé et la sécurité du travail et le contrôle médical dans la Fonction publique (modifié en 2006, 2007 et 2008)

- Directive 89/391/CEE du 12 juin 1989 concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs au travail
- Conventions et recommandations du Bureau international du Travail (BIT)

Nos équipes et nos services

L'Administration
des Services
médicaux du
Secteur public
(ASM)

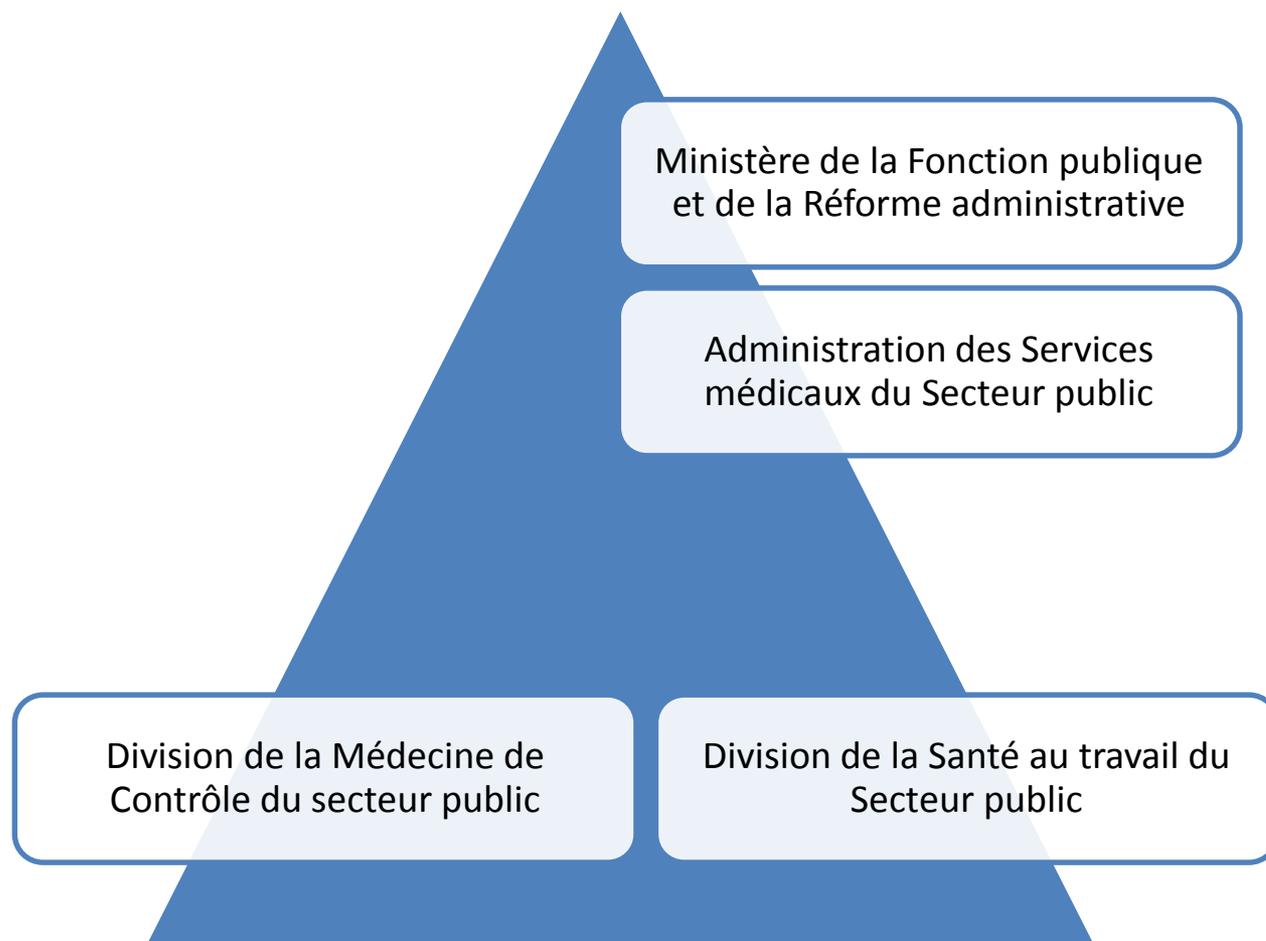
Le service national
de la sécurité dans
la fonction publique
du MFPRA
(SNSFP)

La commission
harcèlement du
MFPRA

La division
Prévention santé
du MFPRA

7 médecins, 1 infirmière et 5 agents administratifs





Division de la Médecine de Contrôle du Secteur public

Adresse:

35, rue de Bonnevoie
L - 1260 Luxembourg

Sélection directe:

247 + extension

Fax:

264 81 663

Nom, prénom	Titre	Fonction	Tél.	Email	GSM
Dr WEYDERT Claude	Médecin de contrôle	Médecin dirigeant	247-83185	claud.weydert@asm.etat.lu	
Dr DIESCHBURG Georges		Médecin de contrôle	247-83129	georges.dieschburg@asm.etat.lu	
SCHULLER Sandy	Secrétaire de direction	Secrétariat	247-83188	secretariat@asm.etat.lu	
PETERS Nancy	Infirmière		247-83128	nancy.peters@asm.etat.lu	
RIZZO Adriana	Employée	Secretariat	247-83188	secretariat@asm.etat.lu	
ROSSI Jessica	Employée	Secrétariat	247-83188	secretariat@asm.etat.lu	
SCHILTZ Jil	Employée	Secrétariat	247-83188	secretariat@asm.etat.lu	

Division de la Santé au Travail du Secteur public

Adresse:

35, rue de Bonnevoie
L - 1260 Luxembourg

Tél:

247-83188

Sélection directe:

247 + extension

Fax:

264 81 663

secretariat@asm.etat.lu
www.asm.public.lu

Nom, prénom	Titre	Fonction	Tél.	Email	GSM
Dr ADAM-BECKER Sonja	Médecin du travail	Médecin dirigeant	247-83183	sonja.adam-becker@asm.etat.lu	
Dr DUSCHINGER Claudine	Médecin du travail		247-83143	claudine.duschinger@asm.etat.lu	
GUERIN Annette	Médecin du travail		247-83085		
Dr RANDAZZO Enrico	Médecin du travail		247-83087	enrico.randazzo@asm.etat.lu	
Dr URHAUSEN-MOCKEL Hilde	Médecin du travail		247-83132	hilde.urhausen@asm.etat.lu	
SCHULLER Sandy	Secrétaire de direction	Secrétariat	247-83188	secretariat@asm.etat.lu	
RIZZO Adriana	Employée	Secrétariat	247-83188	secretariat@asm.etat.lu	
ROSSI Jessica	Employée	Secrétariat	247-83188	secretariat@asm.etat.lu	
SCHILTZ Jil	Employée	Secrétariat	247-83188	secretariat@asm.etat.lu	
PETERS Nancy	Infirmière		247-83128	nancy.peters@asm.etat.lu	

Règlement grand-ducal modifié du 5 mars 2004 concernant la santé et la sécurité du travail et le contrôle médical dans la fonction publique

- Contrôle des incapacités de travail pendant les congés de maladie
- Examens médicaux préalables à une saisine de la commission des pensions

551 examens médicaux en 2015

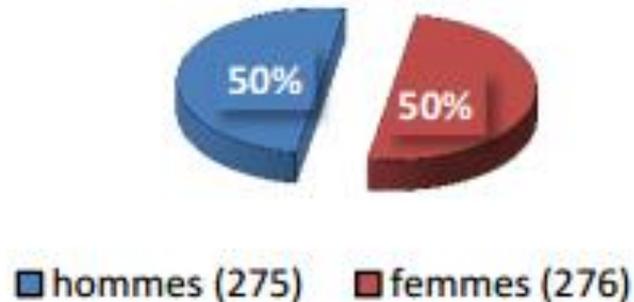


Tableau 36: Examen médicaux - Ventilation par sexe

Division de la Santé au Travail du Secteur Public

Mission :

Eviter l'altération de la santé de l'individu du fait de son travail en réalisant des examens cliniques et des examens médicaux complémentaires :

- en analysant les lieux et postes de travail
- en émettant des avis médicaux
- en transmettant des connaissances scientifiques médicales sur le lieu de travail

Situation actuelle :

Entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2015 la Division de la santé au travail du secteur public a réalisé :

- 36 225 examens cliniques
- 471 interventions sur les lieux de travail

Perspectives :

- Garantir un suivi régulier de tous les agents du secteur public
- Augmenter la performance de la santé au travail grâce à une coopération étroite avec d'autres acteurs

Nos équipes et nos services

L'Administration
des Services
médicaux du
Secteur public
(ASM)

Le service national
de la sécurité dans
la fonction publique
du MFPRA
(SNSFP)

La commission
harcèlement du
MFPRA

La division
Prévention santé
du MFPRA

5 agents à votre service



Service national de la sécurité dans la Fonction publique

Adresse:

35, rue de Bonnevoie
L - 1260 Luxembourg

Sélection directe:

247 + extension

Fax:

264836-11

Tél info:

247-83182

Adresse électronique:

snsfp@snsfp.etat.lu

Site internet:

<http://www.snsfp.public.lu/>

Nom, prénom	Titre	Fonction	Tél.	Email	GSM
CONTER Jean-Claude	Inspecteur général de la sécurité dans la fonction publique		247-83180	jean-claude.conter@snsfp.etat.lu	
STROTTNER Camille	Employé		247-83181	camille.strottner@snsfp.etat.lu	
NÖHL Christian	Employé		247-73182	christian.noehl@snsfp.etat.lu	
MAGGIOLINI Edith	Employée	Secrétariat	247-83182	edith.maggiolini@snsfp.etat.lu	
MERGEN Marguy	Employée	Secrétariat	247-73181	marguy.mergen@snsfp.etat.lu	

SNSFP en général

- Assurer **l'intégrité physique** de tous les participants aux activités professionnelles et scolaires et mettre en œuvre les moyens appropriés pour créer, dans les établissements concernés et à l'occasion de ces activités, les **conditions de sécurité** adéquates ;
- **Conseiller et soutenir les responsables** des établissements et institutions étatiques et communales ainsi que leurs délégués à la sécurité lors de l'élaboration et la réalisation de **projets d'infrastructure** notamment les projets de construction, d'équipement, d'occupation, d'acquisition ou de location pour les aspects de sécurité et d'accessibilité des lieux ;
- **Surveiller la sécurité** du fonctionnement normal des établissements de même que **l'entretien** et le contrôle de leurs installations et équipements, notamment au vu des rapports périodiques de contrôle ;
- Offrir des **formations initiales et continues** en relation avec la sécurité en collaboration avec les responsables des établissements étatiques.

SNSFP en général

Qui est concerné ?

- Tous les salariés étatiques et communaux
- Tous les tiers qui participent aux activités des institutions ou qui y sont présents (p.ex. élèves, visiteurs, clients...);



Sécurité ?

La sécurité inclut **notamment** les aspects suivants :

- la protection contre les **risques d'incendie** et contre les autres sinistres ;
- la **prévention des accidents** ;
- la prévention des actes de malveillance sur les lieux de travail et d'activités ;
- **l'évacuation des lieux** en cas de danger et la prévention des risques de panique ;
- le travail dans les ateliers, les laboratoires et les autres locaux, lieux et espaces prévus pour des **activités spécialisées**, à l'intérieur et à l'extérieur des établissements ;
- le bon fonctionnement et la sécurité des machines, installations et **équipements dangereux** de même que la fiabilité des installations, équipements et dispositifs de sécurité ;
- **information et formation** des salariés, élèves et participants aux activités.



Le rôle du SNSFP

Le rôle du SNSFP dans les projets de nouvelles constructions ou de réaménagements :

- il conseille les maîtres d'ouvrage et donne sur demande un avis préliminaire concernant les aspects de sécurité et d'accessibilité sur les plans et mesures de sécurité prévues ;
- il est informé au préalable par le responsable ou son délégué du lancement d'un nouveau projet ;
- il procède à l'examen préalable des projets et à la réception de sécurité des travaux et fournitures achevés, avec le support d'organismes agréés, et donne son avis préalable ;
- les bâtiments, locaux, installations et équipements nouveaux du secteur public, ainsi que les transformations et réaménagements importants, ne peuvent être mis en service sans que l'inspecteur général de la sécurité dans la fonction publique n'ait procédé à un examen avec avis favorable.

Le rôle du SNSFP

Le rôle du SNSFP dans les projets de nouvelles constructions ou de réaménagements :

- le suivi des résultats des contrôles périodiques de sécurité et intervention sur le terrain en cas de besoin ;
- le conseil des délégués à la sécurité et des responsables pour la mise en œuvre de leurs obligations légales en matière de sécurité notamment pour le choix adéquat des équipements, substances et aménagements, en vue d'un meilleur niveau de protection et en vue de l'intégration de la préoccupation de sécurité à tous les niveaux d'activités journalières ;
- la surveillance de l'application des dispositions légales et réglementaires dans tous les établissements.

Le rôle de responsable pour la sécurité

Qui sont les responsables ?

- Pour l'administration gouvernementale et ses services :
 - les membres du gouvernement pour leurs départements
 - les directeurs ou chefs d'administration pour leur administration
- Pour les communes et les écoles communales :
 - collège des bourgmestre et échevins
- Pour les établissements communaux :
 - les présidents d'établissements

Le rôle de responsable pour la sécurité

D'une manière générale :

- prendre les mesures nécessaires pour la protection de la sécurité et de la santé des personnes dont il répond, y compris les activités de prévention des risques professionnels, d'information et de formation ainsi que la mise en place d'une organisation et de moyens nécessaires ;
- veiller à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration continue des situations existantes ;
- mettre en œuvre une évaluation des risques et déterminer les postes à risques ;
- créer un comité local de sécurité chargé de consulter le responsable et les personnes intéressées et concernées sur toutes les questions touchant à la sécurité et à la santé, de recevoir leurs propositions et d'assurer leur participation équilibrée en la matière ;
- désigner une ou plusieurs personnes pour s'occuper des activités de protection et des activités de prévention des risques professionnels dans leurs établissements respectifs.

Le rôle de responsable pour la sécurité

Etre préparé en cas d'incidents :

- prendre, en matière de premiers secours, de lutte contre l'incendie et d'évacuation des personnes, les mesures nécessaires, adaptées à la nature des activités et à la taille de l'établissement, et compte tenu d'autres personnes présentes ;
- désigner, équiper et former, pour les premiers secours, pour la lutte contre l'incendie et pour l'évacuation des personnes, les membres du personnel, l'équipe de sécurité, chargés de mettre en pratique ces mesures ;
- organiser des relations nécessaires avec des services extérieurs, notamment en matière de premiers secours, d'assistance médicale d'urgence, de sauvetage et de lutte contre l'incendie.

Le rôle de responsable pour la sécurité

Le responsable veille à :

- adapter le travail à l'homme en vue notamment d'atténuer le travail monotone et le travail cadencé et de réduire ainsi les effets de ceux-ci sur la santé ;
- rendre en considération les capacités des travailleurs en matière de sécurité et de santé ;
- réserver l'accessibilité aux travaux particulièrement dangereux aux seuls travailleurs instruits, compétents et capables;
- gérer la concertation et la coordination obligatoires à l'occasion d'activités communes placées sous des autorités diverses.



Perspectives

Nouvelles initiatives du SNSFP :

- offrir des outils adéquats aux responsables et délégués à la sécurité pour une analyse des risques et la formulation de recommandations ciblées ;
- créer une plateforme d'échange d'expériences et de meilleures pratiques aux délégués à la sécurité et organiser des colloques spécifiques ;
- créer un outil informatique pour le réseau des délégués et responsables afin de faciliter l'échange d'informations avec le SNSFP et le suivi, par les institutions étatiques et communales, des obligations en matière de sécurité ;
- collaborer avec l'AAA dans le cadre de la charte « Vision zéro » et partager au sein de la fonction publique les recommandations de l'AAA ;
- élaborer un plan de contrôle basé sur une analyse des risques en vue de l'adaptation des structures existantes pour tenir compte de l'état d'évolution de la technique.

Nos équipes et nos services

L'Administration
des Services
médicaux du
Secteur public
(ASM)

Le service national
de la sécurité dans
la fonction publique
du MFPRA
(SNSFP)

La commission
harcèlement du
MFPRA

La division
Prévention santé
du MFPRA

Commission harcèlement

- La commission « Harcèlement » auprès du ministère de la Fonction publique est introduite par la loi du 17 juillet 2007 (article 10 du statut général)
- **Missions** : veiller au respect de l'obligation du fonctionnaire de « s'abstenir de tout fait de harcèlement sexuel ou harcèlement moral à l'occasion des relations de travail »
- **Moyens d'action** :
 - Entendre les victimes
 - Entendre d'autres agents de l'administration
 - Adresser des rapports et recommandations au MFPRA aux fins de transmission au Gouvernement en conseil
- **Limites actuelles** : arrêts de la Cour constitutionnelle du 12 décembre 2014 et de la Cour administrative du 19 mars 2015



Nos équipes et nos services

L'Administration
des Services
médicaux du
Secteur public
(ASM)

Le service national
de la sécurité dans
la fonction publique
du MFPRA
(SNSFP)

La commission
harcèlement du
MFPRA

La division
Prévention santé
du MFPRA

3 psychologues et 3 agents administratifs



Division Prévention santé

Nom, prénom	Titre	Fonction	Tél.	Email	GSM
KOERNER Carlo	Conseiller	Chef de division	247-73111	carlo.koerner@mfp.etat.lu	
LULLINGEN Pascal	Inspecteur	Secrétaire de la Commission des Pensions	247-73112	pascal.lullingen@mfp.etat.lu	
SCHOLTES Annick	Attaché		247-83274	annick.scholtes@mfp.etat.lu	
BLAU Robert	Rédacteur		247-83095		
HANSEN Maryse	Expert en sciences humaines	Psychologue	247-83257	maryse.hansen@mfp.etat.lu	

Division « Prévention et Santé »

Objectif :

Pallier à court terme à l'absence de support et d'accompagnement psychosocial dans le secteur public (cf. contexte harcèlement en particulier)

Missions :

- accueil et encadrement à la demande d'agents ou d'administrations
- élaboration d'une stratégie de prévention des risques psychosociaux pour le secteur public

Agenda

- Partie 1 : Nos équipes et nos services
- Partie 2 : Les travaux en cours

Santé et sécurité au travail

Une nouvelle dynamique d'amélioration ancrée dans le programme
gouvernemental 2013-2018

Santé au travail

« Les services de la médecine du travail, y compris celui de la Fonction Publique, feront l'objet d'une révision sur base de l'audit réalisé en 2012. Les conclusions de cette évaluation serviront à l'élaboration de modifications législatives.

...

Un plan national Santé et Sécurité au Travail sera élaboré de manière conjointe avec le Ministère du Travail ainsi que les chambres patronales et salariales dans le but d'améliorer la santé et la sécurité ainsi que le bien-être au travail, de diminuer l'exposition aux risques professionnels ainsi que le nombre d'accidents du travail et des maladies professionnelles... »

Trois principaux défis :

- faire en sorte **que les règles existantes en la matière soient mieux appliquées**, notamment en augmentant la capacité des petites structures à adopter des stratégies de prévention des risques efficaces et efficientes ;
- **améliorer la prévention des maladies liées au travail** en s'attaquant tant aux risques existants qu'aux risques nouveaux et émergents ;
- tenir compte du **vieillissement de la main d'œuvre européenne**.



MFPRA

Support méthodologique et scientifique

Qualité

Observatoire

Experts métiers « Santé / Sécurité »

Experts
Médecins

Psychologues

Inspecteurs

Experts métiers connexes

INAP

Juristes

Partenaires externes

Premières actions

- Groupes de travail et contacts informels
- Mise en réseau de correspondants locaux
- Travaux participatifs / Ateliers thématiques / Dialogue social
- Mise en place d'une structure et de procédures de prise en charge de personnes en situation de souffrance au travail
- Refonte générale et révision des cadres légaux en direction d'une nouvelle administration intégrée pour la santé, la sécurité et le bien-être au travail

- Enquête de satisfaction auprès des agents publics



Association d'assurance accident

www.aaa.lu

prevention@secu.lu



ASSOCIATION
D'ASSURANCE ACCIDENT

6 ministères





Objectifs nationaux

- Prise de conscience: **tous responsables, tous concernés**
Approche systémique: améliorations techniques, organisationnelles et comportementales
- Diminution du taux de fréquence de **20% sur 7 ans**:
5,37% (2014) -> 4,30% (2022)
- Vision à moyen et long terme: **zéro mort, zéro blessé grave**

